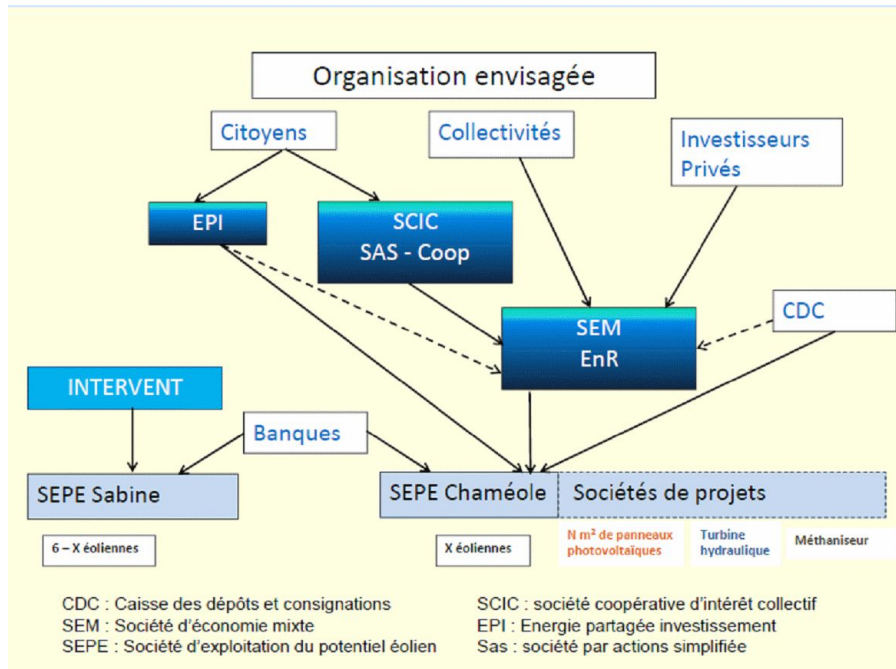


# SEM

## Energies Renouvelables Citoyennes



### Pourquoi une SEM « énergies » ?

- Pour faciliter le **développement de projets locaux** de production d'énergies renouvelables.
- Pour **conserver sur le territoire départemental, régional les recettes** produites par ces projets rentables.
- Pour créer un **outil de contrôle et de décision sur le territoire** dans le domaine des EnR. Les collectivités locales étant majoritaires.
- Pour **associer les citoyens** à ces projets et à leur financement.

### Une SEM pour faciliter l'émergence des projets EnR :

- Eoliens
- Solaires photovoltaïques
- Solaires thermiques
- Biomasse
- Méthanisation
- Stockage de l'énergie

Une SEM pour promouvoir les EnR et **sensibiliser aux économies d'énergie**

Un projet initiateur : le **parc éolien de Chamole**.



Une **étude de retours d'expérience de SEM énergies** renouvelables citoyennes conduite par le SIDEDEC du Jura, montre que sur 10 SEM énergies portées par des syndicats d'énergies (notamment la SEM Nièvre Energies, SERGIES, la SEM Ile de France ...) toutes répondent au même objectif :

**Permettre le développement des Energies Renouvelables tout en s'assurant qu'il bénéficie au mieux au territoire.**

Le SIDEDEC du Jura a organisé une visite du parc éolien de Clamecy, le 18/11/2013, projet exemplaire en matière de financement participatif, porté par la SEM Nièvre Energie, à l'initiative de l'association Le VARNE  
<http://www.levarne.fr/>

et du SIEEEN (syndicat intercommunal de l'électricité, de l'équipement et des énergies de la Nièvre).

[http://www.assises-energie.net/fileadmin/user\\_upload/assises\\_energie/15es\\_Assises/15es\\_PDF/Interventions\\_Ateliers/Atelier\\_8A\\_2014.pdf](http://www.assises-energie.net/fileadmin/user_upload/assises_energie/15es_Assises/15es_PDF/Interventions_Ateliers/Atelier_8A_2014.pdf)

### **Caractéristiques de la SEM énergies Jurassienne, Franc-Comtoise,**

- **Domaine d'intervention** : production d'énergie à partir de sources renouvelables (éolien, solaire, hydraulique, biomasse combustion, méthanisation, co-génération, ...) ; « stockage » de l'énergie.
- **Missions** : études, réalisations, exploitation
- **Partenaires publics** : Conseil Régional de F-C, Conseil Général du Jura (et autres départements), Communautés de Communes et d'Agglomérations, Communes, SIDEDEC, ...
- **Partenaires privés** : autres SEM (SEM énergies, SOCAD, ...), Collectifs Citoyens, Energie Partagée, ERCISOL, coopératives agricoles, Caisse des Dépôts et Consignation, ...

Cette SEM, **au service des communes Jurassiennes, Franc-Comtoises**, n'a pas comme seul objectif le projet éolien de Chamole mais a vocation à être utilisée pour d'autres financements de projets EnR et ainsi faciliter l'émergence de projets par leur **ancrage territorial**.

**Fin 2015**, parmi les 12 fondateurs ayant délibéré pour participer à la création de la SEM, 10 ont adopté les statuts, le pacte d'actionnaires et le règlement intérieur et désigné leurs représentants : Conseil Régional de Franche-Comté, SIDEDEC du Jura Commune de Chamole, ERCISOL, Coopérative fromagère de Plasne, Vents du Grimont, Vent d'Houyet, France Nature Environnement Franche-Comté, Serre Vivante, APEVES.

Les nouveaux élus du Conseil Départemental du Jura n'ont pas encore décidé de poursuivre l'engagement de leurs prédécesseurs du Conseil Général. La Communauté de Communes du Comté de Grimont-Poligny, désire prendre du temps avant de s'engager et crée un groupe de travail spécifique SEM EnR citoyennes.

Le Conseil Régional de Franche-Comté a délibéré sur sa participation financière en apport de capital à la SEM et en compte courant d'associé.



**Participent au suivi du projet** : Energie Partagée, Nièvre-Energies, Régie Electrique de Salins les Bains, SOCAD, Caisse des Dépôts et Consignations, Caisse Locale du Crédit Agricole de F-C, Crédit Coopératif.

Quand l'opportunité de développer un projet EnR se présente, l'existence d'une SEM énergie sur le territoire permet aux **collectivités d'être beaucoup plus réactives**, d'éviter les pièges, de ne pas offrir au développeur une « chasse gardée », de rester **maître du projet afin d'en organiser la gouvernance**.

**L'accompagnement d'un projet EnR** est indispensable, depuis les premières réflexions jusqu'à son accomplissement. Sans accompagnement local, le projet est livré à la merci d'un développeur privé dont l'intérêt n'est pas celui de nos collectivités, ni celui de nos concitoyens. N'est-il pas préférable d'affecter une partie des bénéfices de la production d'EnR sur notre territoire à l'émergence de projets plutôt que de les laisser alimenter des fonds de pension ou autres fonds d'investissement exogènes ?

La structuration juridique de la SEM prévoit une **indépendance des projets** qui suivront celui de Chamole, permettant ainsi aux territoires d'investir distinctement dans les projets qui les concernent plus directement.

La création d'une SEM Energies Renouvelables Citoyennes, **couplée d'une société à statuts coopératifs collectant l'épargne citoyenne**, sera pour les territoires un outil qui permettra, par une acceptabilité améliorée, la multiplication des projets avec un ancrage local synonyme de retombées de valeurs, tant financières qu'en terme d'emplois. Ceci avec une participation active de citoyens motivés par la production d'énergie propre, pré occupés par les économies d'énergie et soucieux de la protection de l'environnement, donc **acteurs de la transition énergétique**.

La création d'une SEM énergies renouvelables Citoyennes s'inscrit pleinement dans les **objectifs du SRCAE** de porter à 32% la part de la consommation d'énergie finale fournie par les énergies renouvelables à échéance de 2020.

#### **Etapes à venir :**

- Dépôt des statuts de la SEM après les décisions du CD39 et de la Communauté de Communes du Comté de Grimont-Poligny
- Tour de table des financeurs
- Début des négociations d'acquisition par la SEM d'une (ou plusieurs) éolienne(s) de Chamole, sur la base de la lettre d'intention signée par le développeur Intervent et VdG.
- Création de la SEPE spécifique au parc éolien de Chamole et transfert partiel des autorisations de construire.
- Augmentation du capital pour le financement du projet de Chamole

